

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-1/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023554-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : GARREAU Isoline

OBJET : Pré-études de faisabilité techniques et financières pour des stations d'avitaillement en (bio)GNV : convention de partenariat et demande d'une aide financière pour un co-financement GRTGaz / GRDF / SDESM / Département.

A travers la Charte CapMéth77 et son plan d'action, le Département et ses 8 partenaires se sont engagés en faveur d'une mobilité décarbonée par le soutien au développement du bioGNV (gaz naturel pour véhicules) produit par les unités de méthanisation se déployant sur le territoire. GRDF, GRTgaz, le SDESM et le Département de Seine-et-Marne prévoient, au travers d'une convention, le financement de pré-études de faisabilité de stations d'avitaillement au (bio)GNV, sur des sites d'intérêt présentant à la fois une base de clients potentiels (entreprises et Collectivités) qui s'avitaillementeront directement à la future station et du foncier disponible d'une surface suffisante (a minima 2 000 m²). Ces études permettraient de favoriser l'émergence de projets de stations d'avitaillement, nécessaires au bon développement de la filière bioGNV. Le partenariat proposé prend la forme de deux conventions destinées à GRDF et GRTgaz qui fixent les conditions de participation financière et les modalités de coopération de chaque acteur.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial,

VU la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°1/06 en date du 2 décembre 2019 portant approbation de la Charte pour le développement de la méthanisation en Seine-et-Marne - CapMétha77.

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/08 en date du 19 juin 2020 portant approbation des conventions de partenariat et demande d'une aide financière pour l'élaboration d'un schéma de développement de stations d'avitaillement en (bio)GNV,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 28 mai 2021 portant approbation de la convention cadre de partenariat entre le Département, GRDF et la CCI de Seine-et-Marne pour l'accompagnement des entreprises à la mobilité durable avec le bioGNV,

VU les délibérations du Conseil départemental n°5/01 et n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et GRTgaz, pour le financement de trois pré-études de faisabilité conduites sur les années 2022 et 2023, telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et GRDF pour le financement de trois pré-études de faisabilité conduites sur les années 2022 et 2023, telle qu'elle figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter auprès du Président du SDESM une aide financière relative à l'élaboration des trois pré-études de faisabilité.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département tout document relatif à ces aides.

Article 5 : de retracer les recettes correspondantes sur l'action « Environnement et DD / Energie climat (RI 22) ».

Article 6 : d'imputer les crédits nécessaires aux études sur l'opération 2022 « Environnement et DD / Energie climat » de l'action « Environnement et développement durable ».

Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36) :

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Yann DUBOSC
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
M. Pascal GOUHOURY
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (2) :

M. Anthony GRATACOS
Mme Marianne MARGATÉ

Se sont ABSTENUS (8) :

M. Éric BAREILLE
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marie-Line PICHERY

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne